

Commission Règlements & Contentieux

REUNION DU 26/11/25 PV N°9

Président : Roger MARTIN

Secrétaire de séance : Marie-France MARTIN

Présents : Didier CHOBEAUX, Hassan KOTANI, Gérard PEREZ, Didier ROMERO, Pierre-Luc SICARD

- *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

MATCH U15 P/C DU 15/11/2025 N°54510304 ENT. ASPRES VALLESPIR 2 / SP PERPIGNAN NORD 2

- Reprise de dossier

- Vu la FMI.
 - Vu les réserves d'avant match déposées par l'ENTENTE ASPRES VALLESPIR 2 pour les dire recevables en la forme et régulièrement confirmées.
 - Vu le listing des licences enregistrées par la Ligue d'Occitanie pour les joueurs du SP PERPIGNAN NORD 2.
- Attendu que le club du SP PERPIGNAN NORD 2 a aligné, lors de la rencontre citée en rubrique, cinq joueurs titulaires d'une licence « mutation » dont 1 joueur titulaire d'une licence « Mutation hors période » :
- BIAS Zackaria n° 9602895626 MN
 - SAD CHAOUCHE Riad n°9602867675 MN
 - BOUTCHACHA Selyan n° 2548457164 MH
 - DOUAOUDI Walid n° 9604895959 MN
 - MAKOURI Mohamed n°9602295943 MN
- Attendu que le club de SP PERPIGNAN NORD a droit à 2 mutés supplémentaires (décision de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage) et, que le club a demandé que les 2 mutés supplémentaires soit attribués pour son équipe U15 district.



Le Journal Officiel du District de Football

des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

▪ Considérant que le club de SP PERPIGNAN NORD 2 en alignant 5 joueurs mutés dont 1 hors période n'est pas en infraction avec l'article 160 alinéas 1&2 des RG de la FFF.

PCM : La CRC, jugeant en 1ère instance, confirme le résultat acquis sur le terrain, et transmet le dossier à la commission compétente aux fins d'homologation :

ENT. ASPRES VALLESPIR II 0 - 3 SP PERPIGNAN NORD 2

▪ Les frais de confirmation de réserves (**50€**) seront portés au débit du compte de l'Entente Aspres Vallespir (Article 34 des épreuves Officielles de l'Annuaire du District des PO).

Le Président
Roger MARTIN

La Secrétaire de séance
Marie-France MARTIN



L'OFFICIEL 66 N°16 DU 28/11/25
SAISON 2025/2026